COMPTE-RENDU DE LA CAPL 1
"APPEL D'EVALUATION" DU 20/06/2017

Assistait à cette CAP pour FO-DGFiP 79 : Olivier GARNIER

1 - APPROBATION DE PV DE LA CAPL DU 01/11/2016 (proposition de liste d'aptitude) :

approuvé à l'unanimité

2 - APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE LA CAPL :

représentant un recul, une régression dans les moyens alloués aux OS pour défendre les agents (temps de préparation et/ou de compte-rendu reduit, suppléants plus défrayés), les OS ont voté "contre" à l'unanimité.

La "parité administrative" ayant approuvé ce règlement, il entrera en vigueur dès la prochaine CAPL1.

3 - APPEL D'EVALUATION

Un cadre A a fait appel de son évaluation en terme de réduction/majorationen CAPL suite à son recours hiérarchique infructueux.

D'emblée, le Président de la CAPL1 a précisé que la DDFiP n'avait gardé rien en réserve. Il a indiqué que les chefs de service en étaient avertis, mais manifestement, un certain nombre d'entre eux ont oublié d'évoquer cet élément lors des entretiens d'évaluation.

Malgré cela, la CAPL1 s'est tenue, et les arguments développé et discutés, tant par les OS que par l'Administration, cet "exercice" devant servir pour le cas où le cadre A, n'ayant rien obtenu, et pour cause, souhaiterait faire appel en CAPN.

Au final, la proposition du Président de ne rien changer en terme de réduction/majoration est soumise au vote.

Les OS ont voté "contre" unanimement.